

REPUBLIQUE FRANCAISE

DÉPARTEMENT DE L'AIN

VILLE DE TRÉVOUX

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Nombre de conseillers

en exercice : 29

Présents : 27

Votants : 29

L'AN DEUX MILLE VINGT SIX, LE QUATORZE SEPTEMBRE, à DIX NEUF HEURES ET QUINZE MINUTES, le Conseil Municipal légalement convoqué, s'est réuni dans Mairie en séance publique sous la présidence de Monsieur Nathanaël DUFFIT MENARD,

PRESENTS : DUFFIT MENARD Nathanaël, LASSERRE Adrien, CAMUS Emilie, NOYER Guillaume, LEGHNIDER Amina, BOULAY Lionnel, VERRI Rabia, BENITAH Clément, RAVOUX Claude, CHARRONDIERE Patrick, MICHAUD Florence, IGLESIS Thomas, NICOT Rodolphe, PERINET Alice, GAREL Kevin, TOURNIER Claire, CHOLLET-GARNIER Flavie, CANDILLON Margaux, BAUDUIN Louanne, Monique BERAUD, Yohan SIMONNOT, BIDAULT Denis, IACOVELLI Agathe, MACHADO BORGES Anabela, RUSSO David, GROSSAT Thierry, AGUETTAZ Florian.

EXCUSES AYANT DONNE POUVOIR : DEBONO Coraline à Emilie CAMUS, CHEKKI Vanessa à Louanne BAUDUIN

ABSENT(S) : /

Lesquels forment la majorité des membres en exercice.

Il a été, conformément aux dispositions de l'article L 2121-15 du Code Général des Collectivités Locales procédé à la nomination d'un secrétaire de séance, Louanne BAUDUIN ayant obtenu la majorité des suffrages, a été désigné pour remplir ces fonctions qu'il a acceptées.

2026 14 09 UR SF 088 AUTORISATION D'ACQUISITION AMIABLE DE LA PARCELLE CADASTRÉE SECTION AI n° 1139, SISE 7 ALLÉE DU DICTIONNAIRE

Monsieur Lionel BOULAY, adjoint à l'urbanisme informe l'assemblée que les conjoints FERRIERE sont propriétaires d'une parcelle cadastrée section AI n° 1139, sise 7 allée du Dictionnaire à Trévoux, d'une contenance cadastrale de 21 m².

Cette parcelle est située en bordure de la rue Carriat et constitue une emprise nécessaire à l'aménagement de cette voie, notamment afin d'assurer la continuité piétonne du secteur.

Dans le cadre de l'aménagement de la rue Carriat, il convient de finaliser l'acquisition de cette emprise par la commune, afin de permettre son intégration dans le patrimoine communal et d'en assurer l'entretien.

Les modalités de cession de cette parcelle au profit de la commune sont envisagées au prix de 1 euro, les frais d'acte étant pris en charge par la commune.

Il est donc proposé au Conseil municipal d'approuver l'acquisition amiable de la parcelle cadastrée section AI n° 1139, au prix de 1 euro, et d'autoriser Monsieur le Maire, ou son représentant, à signer l'acte authentique d'acquisition ainsi que l'ensemble des actes et documents nécessaires à la finalisation de cette opération.

Vu le Code général des collectivités territoriales, et notamment ses articles L. 2121-29, L. 2122-21 et L. 2241-1 ;

Vu le Code général de la propriété des personnes publiques, et notamment son article L. 1111-1 ;

Vu le plan cadastral identifiant la parcelle cadastrée section AI n° 1139, sise 7 allée du Dictionnaire à Trévoux ;

Le Conseil Municipal, après délibération, à l'unanimité des membres présents et représentés,

- **APPROUVE** l'acquisition amiable, par la commune de Trévoux, de la parcelle cadastrée section AI n° 1139, sise 7 allée du Dictionnaire à Trévoux, d'une contenance cadastrale de 21 m², appartenant aux consorts FERRIERE ;
- **DIT** que cette acquisition interviendra au prix de 1 euro ;
- **DIT** que les frais d'acte, droits, émoluments et frais annexes liées à cette acquisition seront à la charge de la commune ;
- **DIT** que l'acquisition de cette emprise permettra son intégration dans le patrimoine communal et son entretien par la commune ;
- **AUTORISE** Monsieur le Maire, ou son représentant dûment habilité, à signer l'acte authentique d'acquisition ainsi que tous actes, documents et pièces nécessaires à l'exécution de la présente délibération ;
- **DIT** que les crédits nécessaires sont inscrits au budget communal.

En mairie, le 14 septembre 2026

Acte publié le 15 septembre 2026

Le Secrétaire de Séance,
Louanne BAUDUIN



Pour extrait conforme

Le Maire,
Nathanaël DUFFIT MENARD

